

litige avec SFR suite erreur du vendeur

Par Pleau, le 18/07/2009 à 15:43

Suite à une demande de renseignements pour un changement de téléphone mobile et la modification d'un forfait,un vendeur d'une agence SFR a modifié mon abonnement , avant même de savoir que je ne pouvais pas changer de téléphone avant octobre.

j'ai donc refusé de signé un contrat ne pouvant bénéficier immédiatement d'un changement de portable, et j'ai demandé à récupérer mon forfait initial.

Aujourd'hui, après plusieurs visites chez le vendeur d'appels auprès d'SFR et de l'envoi d'un courrier recommandé expliquant l'erreur non seulement le service clients SFR me réclame le contrat mais de plus vient de couper ma ligne téléphonique, ne voulant pas entendre que c'était une erreur du vendeur.

Le vendeur ainsi que le service Clients se renvoient la balle et personne ne sait me donner une solution.

N'ayant plus de forfait, le 1er ayant était résilié et le nouveau n'ayant pas été signé de ma part, puis je les quitter, sachant que sur le contrat initial, j'étais engagé jusqu'en 2010, mais personne ne peut, soi disant, me le ré attribuer.

Que dois je faire en toute légalité car je suis aujourd'hui sans portable et ais je à régler une facture d'un service pour lequel je ne me suis pas engagé puis que je n'ai pas signé de contrat.

Merci

Cordialement

F.Pléau